



**Conseil Municipal du Mardi 18 février 2019
20H30-Mairie de Montrollet**

Présents : SAVY Benoît, FERRAND Patrice, BRISSIAUD Isabelle, BOUTAUD Céline, BUISSON Michel, COX Norman, GRAVELAT Virginie, PRELADE Guillaume, SERAFINI Bruno.

Absent :

Excusés : BOUROTTE Lætitia.

Secrétaire de séance : BOUTAUD Céline.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte administratif 2019.

Le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2019 qui fait apparaître un résultat positif de la section de fonctionnement de 591 604,11€, un résultat négatif de la section d'investissement de 266 639,50€, pour un résultat global prenant en compte les restes à réaliser positif de 324 964,61€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2019.

Le Maire indique que le compte de gestion porté par le trésorier payeur est identique au compte administratif qu'il vient de présenter.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat.

Le Maire indique que le résultat à affecter est de 591 604,11€, 266 639,50€ en réserves d'investissement au 1068 et 324 964,61€ au 002 en report de fonctionnement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Le Vote des taux fiscaux 2020.

Le Maire indique que conformément à un engagement du conseil municipal en 2014, il ne propose pas d'augmentation des taux d'imposition sur la commune. Il demande donc au Conseil d'entériner quatre taux identiques à l'année passée à savoir 14,77 % pour la Taxe d'habitation (voir où en est sa suppression technique), 20,50 % pour la taxe foncière (bâti), 94,37 % pour la taxe foncière (non bâti) et 20,57 % pour la C.F.E.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2020.

Le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2020.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Coupes de bois de la forêt de la Borderie en 2020.

Le Maire rappelle au Conseil que la forêt communale de la Borderie est gérée par l'O.N.F dans le cadre d'un plan de gestion. Cette année le gestionnaire propose de passer en coupe les parcelles 1 à 11 et 7a et 8a, d'une superficie totale de 30,35 ha dans le but d'améliorer les peuplements et leur ensemencement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.



Groupement de commande pour l'achat d'électricité aux tarifs bleus par le SDEG.

Le Maire explique au Conseil municipal que le SDEG propose aux communes membres le lancement d'un groupement de commandes d'électricité dans le cadre de la mise en concurrence des fournisseurs actée au 1^{er} janvier 2016. D'abord programmé pour les puissances supérieures à 36 KVA, il propose de faire la même chose pour les puissances en dessous de ce seuil, autrement appelés tarifs bleus. Ils concernent les mairies, les bâtiments publics, les écoles, l'éclairage public ...

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention et à engager toutes les démarches nécessaires au lancement du groupement de commandes.

Travaux de renaturation du cours d'eau du Breuil en aval du Lavoir communal.

Le Maire rappelle au conseil municipal que le Lavoir communal vient d'être restauré dans le cadre d'une opération de rénovation de petit patrimoine diligentée par la Communauté de Communes de Charente Limousine. En aval de celui-ci, un fossé a été aménagé qui empêche le bon écoulement des eaux du lavoir et génère des désagréments chez un riverain. Pour pallier ce dysfonctionnement, le Maire propose de renaturer le cours d'eau sur 30m par une recharge granulométrique grossière et de replacer le cours d'eau en aval sur près de 150m au fond du talweg, là où il coulait à l'origine avant ces aménagements maladroits. Les deux propriétaires ont donné leur accord, ainsi que le syndicat d'Aménagement de la Vienne Moyenne (Compétent en terme de gestion des Milieux Aquatiques dans le bassin de la Glane dont le sous bassin du ruisseau de Peyrahout fait parti) et la Police de l'Eau.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et autorise le Maire à engager les travaux après avoir consulté des entreprises de TP compétentes en terme de travaux sur cours d'eau.

Vente de terrain

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'engagement pris en commun d'étudier avec la plus grande attention les demandes d'achat de terrains communaux ou de portions de chemins ruraux. Le principe suivant est proposé en fonction de la nature du terrain cédé à savoir 7€/m² pour une parcelle attenante à une construction de logement, 2,5€ pour un tronçon de chemin rural et 0,28€ pour une parcelle agricole.

Sur sollicitation, il propose dans ce cadre de finaliser les ventes de terrains communaux à savoir :

La parcelle B81 d'une superficie de 9620 m² au bénéfice de Claude Javelaud, parcelle agricole à 0,28€/m².

La parcelle B 370 d'une superficie de 140 m² au bénéfice de Christophe Desroches, parcelle attenante à une construction de logement au prix de 7€/m².

Les parcelles G142, 145 attenante à une construction de logement d'une superficie de 938 m² au prix de 7€/m² et les parcelles G148, 150, 152 et 155 d'une superficie totale de 1145 m² au prix de 0,28€/m² au bénéfice d'Olivier Morichon

La parcelle G175 attenante à une construction de logement d'une superficie de 258 m² au profit de Evelyne Lamige au prix de 7€/m².

Un tronçon de chemin rural au bénéfice de philippe Farrugia d'une superficie de 90 m² et Daniel Colin d'une superficie de 128 m² au prix de 2,5€/m².

Le Maire propose de porter ces actes à l'étude de Boursier - De Boisson à Confolens.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Questions diverses



Organisation du bureau de vote du premier tour des élections municipales du 15 mars 2020.

Le Maire présente une organisation pour le tenue du bureau de vote au Conseil municipal pour le dimanche 15 mars de 8 à 18h. Seul Norman COX, conseiller municipal britannique ne peut tenir le bureau.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 22H30

Benoît **SAVY**- Maire de Montrollet

Céline **BOUTAUD**- Secrétaire de séance